



Mise en ligne le 26/11/2025

Décision du maire n° 2025.184

OBJET **Contrat de cession – Merlin et les 4 saisons**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture du 12 mai 2025 ;

Vu le projet du contrat de cession ;

Considérant les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ;

la proposition artistique de ASYLUM ART EVENEMENTS est adaptée à un public familial selon la demande de la commune ;

Décide

Article 1

Le contrat de cession est conclu avec ASYLUM ART EVENEMENTS, représentée par Monsieur Olivier HOOGSTOEL, responsable production, pour une représentation le lundi 15 décembre ou le mercredi 17 décembre 2025, 14h00 à la Salle des fêtes à Chessy.

Article 2

La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 2 700 € TTC (Deux mille sept cents euros) est prévue au budget de l'exercice 2025.

Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20251126-DEC_2025_184-CC
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Registre des décisions du maire - 2025
8.9 Culture

Décision du maire n° 2025.184

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 24/11/2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20251126-DEC_2025_184-CC
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025